

26 communes supplémentaires classées montagne

Par arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 17 mars et publié au JORF du 26, 2 communes des Pyrénées-Atlantiques, 7 de l'Ardèche et 17 de Saône-et-Loire ont été classées partiellement en zone de montagne.

Dans l'ensemble, il s'agit de communes anciennement classées en zone de piémont, catégorie qui disparaît avec le nouveau zonage mis en place en application du règlement européen n° 1305/2013 entré en application l'an dernier.

Pour chacune la délimitation précise de l'espace infra-communal concerné est consultable sur le site du ministère avec le lien suivant :